

Politique d'annulation ou suspension temporaire
d'un abonnement à Tribut Triathlon

Délai d'annulation : à court terme

1. Si vous annulez votre inscription avant le début de la prestation des services prévus à l'abonnement, Tribut Triathlon remboursera intégralement toutes les sommes en lien avec l'abonnement.
2. Si vous annulez votre inscription dans un délai inférieur ou égal à 1/10 de la durée de l'abonnement, à partir du moment où l'abonnement a débuté, Tribut Triathlon remboursera la somme correspondant à 1/10 du prix total prévu au contrat.

À titre d'exemple, un membre désire annuler son abonnement annuel à un coût de \$400 après 1 mois (1/12), sera éligible à un remboursement de \$360.

- Il a consommé moins de 1/10 de la durée du contrat
- $\$400 - 10\% = \360

Délai d'annulation : à plus long terme

Pour mettre fin à l'abonnement après la période de 1/10 écoulée, Tribut Triathlon conservera la portion du paiement pour les mois dont le membre a bénéficié. À cette portion conservée s'ajoute une pénalité de 25% du montant restant.

Si vous désirez mettre fin à l'abonnement une fois que la période de 1/10 de la durée de l'abonnement s'est écoulé, Tribut Triathlon exigera le minimalement le paiement de la fraction des mois pour lesquels le membres a bénéficié de l'abonnement. À cela s'ajoute une pénalité de 25%, pour le montant total associé à la portion de la valeur restante de l'abonnement pour laquelle le membre recherche un remboursement.

À titre d'exemple, un membre ayant souscrit un abonnement annuel au coût de 400,00\$ et qui désire annuler son abonnement à la fin du 6^{ième} mois, sera éligible à un remboursement de \$150.

- Il a consommé 50% de son abonnement, soit une valeur de \$200
- Il est éligible à un remboursement de \$200, moins la pénalité de 25% sur le montant restant, soit $200,00\$ - 25\% = 150,00\$$

Suspension Temporaire de l'abonnement :

Conditions :

- Dans les cas de blessure grave ou maladie grave nécessitant un arrêt complet de l'entraînement, et ce, pour toutes les disciplines stipulées à l'abonnement;
- La période d'arrêt doit être continue et d'une durée minimale de 3 mois;
- Un billet médical confirmant la blessure ou la maladie sera exigé;

Le membre rencontrant toutes les conditions ci-hauts mentionnées, sera éligible à suspendre temporairement l'abonnement jusqu'à ce qu'il soit en mesure de réintégrer les activités d'entraînement de Tribut Triathlon. La durée de l'absence motivée se verra reportée en incrément de 1/12 d'abonnement de sorte que le membre bénéficie de l'ensemble des services de son abonnement pour la période choisie.

INITIALE DU MEMBRE/PARENT* : _____

Date : _____

**J''atteste avoir lu et compris la politique d'annulation et suspension temporaire d'abonnement*